Conseil des droits de l’homme

36e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Belarus**

Genève, le 2 octobre 2020

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse salue la délégation de la République du Belarus et la remercie pour son rapport.

La situation actuelle au Belarus est préoccupante. Tout d’abord nous appelons les autorités à s'abstenir de toute répression contre les manifestations pacifiques, à libérer immédiatement toutes les personnes arrêtées arbitrairement et à enquêter sur toutes les violations des droits de l’homme dans le contexte post-électoral.

Nous voudrions ensuite faire les quatre recommandations suivantes :

1. **Permettre une diversité d’opinions dans la sphère publique grâce à des médias libres et indépendants, et mettre fin aux restrictions au travail des journalistes et des médias y inclus des médias étrangers, conformément à la cible 16.10 des Objectifs de développement durable.**
2. **Intensifier le monitoring des lieux de détention et assurer des enquêtes impartiales et indépendantes sur les allégations de torture et de mauvais traitements.**
3. **Instaurer un moratoire sur les exécutions en vue d’abolir la peine de mort.**
4. **Adopter un nouveau plan d’action national pour la promotion et la protection des droits de l’homme en collaboration avec les acteurs pertinents, y compris de la société civile.**

Je vous remercie.